



Octobre 2014

Numéro 36

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés

Site internet : apsaumon.com

Editorial

Nous déplorons les caricatures de certains groupes de pression vis à vis d'organismes liés à l'environnement (ONEMA, DTT,...) que ce soient à travers les médias, dans des réunions voir dans des manifestations « musclées ». Le dialogue doit être permanent entre tous les citoyens, administrations, collectivités, entreprises, syndicats professionnels, ONG, etc. Les risques des produits phytosanitaires sont connus : cancer de la prostate, maladies neurodégénératives (Alzheimer, Parkinson), cancer du sang, troubles de la fertilité. La pollution due à l'emploi des pesticides et autres engrais reste la première cause de la mauvaise qualité des eaux.

En 2014, entre 550 et 600 saumons devraient passer à Vichy. Le nombre de saumons comptés à la passe migratoire de Vichy est à mettre en relation avec les montées de 2009 et 2010 et les indices d'abondance en tacons des années 2010, 2011. Nous nous attendions à ce résultat. Nous en avons débattu lors de notre assemblée générale.

Dans ce bulletin, nous abordons également le différent que nous avons eu avec le club de kayak de Cournon et le Comité d'Auvergne de Kayak. Nous avons engagé une demande en réparation auprès des tribunaux suite à une manifestation de quatre vingt trois kayakistes entre Prades et Chanteuges (secteur où le nombre de frayères à saumon est élevé), soit sur 7 kilomètres de rivière. Nous avons été déboutés au prétexte que notre argumentation était théorique.

Nombreux sont nos concitoyens qui s'étonnent des montants financiers et des travaux engagés pour la continuité écologique. Ils sont circonspects lorsqu'ils voient certaines réalisations de passes à poissons et paradoxalement le nombre de saumons passés à Vichy au fil des ans.

Nous avons pris deux exemples :

- Les Lorrains (particulièrement impactant pour le saumon) ;
- Pont du Château (pose le problème de l'écart entre l'idée et sa réalisation sur le terrain).

Notre but est d'enrichir les réflexions et surtout de faire en sorte que ces imperfections ne soient pas reconduites dans les prochaines passes à poissons : Vieille Brioude, seuil de l'A71 sur l'Allier et barrages à équiper sur la Sioule.

Enfin, l'évolution du nombre de saumons est fonction de beaucoup de facteurs dont certains sont externes à notre bassin.

La démarche engagée sur le complexe hydro-électrique de POUTES s'avère encourageante : réunions au sein d'un comité de pilotage d'élus locaux, administration, EDF, ONG pour établir et entretenir un dialogue ouvert et constructif. Souhaitons que ce dialogue puisse capter la motivation d'autres acteurs, pour essayer de résoudre les problèmes liés à la ressource en eau (quantitativement et qualitativement) en tenant compte des préoccupations de chacun.

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

ECHOS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans ce numéro :

Editorial

ECHOS AG

ACTION JURIDIQUE

CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE

Les Brèves

Notre Assemblée générale s'est tenue le 27 Avril 2014 à Pont du Château.

1 La première partie a été consacrée aux rapports : moral, d'activité et financier.

Avant d'ouvrir la session suivante, un trophée de la ténacité a été remis à notre Trésorier, Monsieur Guy AUGRANDENIS. Ce présent est symboliquement le témoignage de plus de 30 ans d'engagement pour le saumon et son environnement.



Guy AUGRANDENIS

2 La seconde partie

- Elle fut ouverte par le discours de bienvenue de Monsieur le Maire, René VINZIO, de Pont du Château. La réalisation, récente, des passes à poissons à été évoquée et des interrogations ont été soulevées (voir par ailleurs).
- Le travail de nos observateurs, sur les frayères à saumon en novembre – décembre 2013 : vidéos, photos, recensements, répartition spatiale (cartes), ratio femelles/mâles et état sanitaire ont été présentés et commentés.
- A partir des indices d'abondances des tacons (documents LOGRAMI), nous avons évalué les perspectives du nombre de saumons qui devraient passer à Vichy en 2014 et 2015. Ces deux années devraient être faibles en nombre de poissons à Vichy (400 à 700 saumons), hors aléas.
 - Patrick Martin, CNSS, aborda plusieurs thèmes :
 - Les captures de géniteurs à Vichy : au 28 avril, 12 saumons de 2014 ont été capturés pour la reproduction à la salmoniculture de Chanteuges tout en insistant sur la variabilité génétique (critère indispensable). Ndr 24 saumons ont été capturés à la fin mai 2014 ;
 - Les premiers enseignements de la dévalaison des smolts en mars et avril 2014 dans le Haut-Allier ;
 - Le déversement des alevins dans l'Allier : l'existence d'une convention de ne pas déverser d'alevins sur une distance de 500 mètres en aval et en amont d'un nid de frayère est une contrainte forte (voir exagérée). Des échanges avec la DREAL ont été menés afin d'optimiser les alevinages en 2014 ;
 - La qualité des habitats : les critères du SDAGE pour la qualité de l'eau du Haut Allier sont trop laxistes, surtout en ce qui concerne la quantité de nitrates et de phosphore ;
 - Les impacts des prédateurs, cormorans et silures, ne seraient pas encore quantifiés réellement ;
 - Le manifeste présenté au colloque saumon : Patrick MARTIN souligne les manques d'objectifs et de gouvernance du PLAGEPOMI 2014-2019.

- **Point sur les obstacles.**

Pendant toute l'année 2013, nous vous avons fait part de certaines difficultés rencontrées. Un montage vidéo a montré les difficultés de passage des saumons à Chambezou (sur l'Alagnon) et à Vieille Brioude (sur l'Allier).

Un point sur POUTES a été fait suite aux différents renseignements donnés par EDF. Les points clés :

- Début des travaux : fin 2016, durée 3 ans ;
- Débit réservé dans le Vieil Allier : 4 m³/s du 1 avril au 30 septembre ; 5 m³/s du 1 novembre au 31 mars.
- La maquette, échelle 1/13 est réalisée, à Chatou, dans un laboratoire d'EDF. En Juillet 2014, des essais sont en cours.

- **Les pêches aux filets dérivants** le long des cotes Irlandaises et Ecosaises

- Un reportage sur ARTE en Octobre 2013 abordait le problème de l'interdiction de la pêche au saumon au large des Iles d'ARAN (au large de GALWAY) en Irlande. Les pêcheurs de cette Ile ont refusé les 40 000 € d'indemnités pour cesser la pêche commerciale du saumon. Le reportage montrait des chalutiers au large de l'Ile d'ARAN. Ces bateaux auraient (théoriquement) le droit de pêcher toutes sortes de poissons (en respectant des quotas) sauf le saumon. *Les chaluts doivent distinguer le saumon des autres espèces !!*

- Un reportage de la CNN (chaîne d'information Américaine), pris en septembre 2013 au large des cotes Ecosaises montre l'existence de cette pêche aux saumons. Ce reportage a été montré à notre AG.

Il serait important que les pêches côtières cessent. Les Groenlandais, Féroïens pourraient dénoncer cet état de fait pour reprendre les pêches commerciales à grande échelle. Nous soutenons le lobbying des ONG tels que La Fédération Atlantique du Saumon Nord Américain et celui du North Atlantic Salmon Fund (NASF). (Voir par ailleurs)

ACTION JURIDIQUE

Canoë kayaks

Nous avons entamé une procédure juridique, suite à une manifestation organisée par le club de canoë kayaks de COURNON (63) et le comité d'Auvergne de canoë kayaks : descente de la rivière d'Allier le 27 novembre 2005 sur le secteur de Prades (43) à Chanteuges par 83 kayakistes.

A l'origine, cette manifestation devait être une compétition ; elle a été refusée par le Préfet de la Haute – Loire. En effet, cette date correspond au frai du saumon, et le secteur choisi est riche en frayères de salmonidés. La préfecture de la Haute - Loire leur avait suggéré un autre secteur de l'Allier plus à l'aval. Le motif de refus du Préfet était « *que son déroulement créerait un risque important de dérangement des géniteurs et de destruction des frayères fréquentes sur ce secteur* ». Malgré cela, les organisateurs ont manœuvré pour transformer la manifestation en entraînement au lieu d'une compétition entre Prades et Chanteuges.

80 % des saumons de l'Allier frayent entre le 10 novembre et le 10 décembre ; phénomène qui perdure chaque année, hors aléas climatiques (crues, gel important, etc....).

La cour d'appel de Riom a jugé que notre argumentation ne reposait que sur des prospectives purement théoriques (pas de constat d'huissier, ni de mesure d'expertise).

Nous avons été déboutés de l'intégralité de nos demandes ; et condamnés à payer des indemnités au titre des frais de justice.

Commentaires

Le frai d'un couple de saumons est un processus continu jour et nuit. Les zones de frayères se situent à une profondeur de 25 cm à 100 cm ⁽¹⁾ ; c'est ce que nous observons régulièrement sur l'Allier. Un nombre important de frayères sont localisées en sortie de pool (zones où la vitesse des écoulements d'eau augmente). La nuit, les pontes sont plus nombreuses pour la principale raison : la période nocturne est très supérieure à la période diurne en ces mois de novembre et décembre. En cas de dérangements fréquents, la frayère est abandonnée. Nous avons constaté qu'un geste maladroit ou brusque suffit pour mettre en fuite les saumons (bruit occasionné par marche sur une branche, pas lourd sur les galets, dérive d'un corps flottant, etc). La frayère abandonnée est livrée aux prédateurs, et de plus si le dérangement se reproduit, la frayère peut être abandonnée définitivement ; ceci est expliqué par Guy THIOULOUSE qui a eu l'opportunité d'observer les réactions des saumons soumis à divers sortes de dérangements.

Le frai terminé, les œufs reposent sous les galets. L'éclosion a lieu en mars ; l'alevin reste sous les galets jusqu'à l'immersion qui généralement a lieu de mi-avril à mi-mai selon la rudesse de l'hiver.

Fonction de tous ces éléments (résumé et compacté) ci-dessus, je pense que l'activité des sports d'eaux vives est incompatible avec le respect de l'environnement entre mi-October (période de début du frai des truites sur l'Allier) et la fin Avril, voir mi-mai dans la zone amont de Langeac sur l'Allier. Je comprends très bien qu'à titre exceptionnel et sous certaines conditions de débit de la rivière, quelques licenciés puissent s'entraîner lors de la période (15 octobre – 31 mars) où cette activité est interdite hormis pour les titulaires de licences, mais 83 licenciés le même jour ! c'est de la provocation. Les responsables qui ont organisé cette manifestation, en étant avertis des conséquences négatives que cela entraîne sur les salmonidés, donnent un piètre exemple de l'éducation à donner aux jeunes.

Louis SAUVADET

¹ D'après des experts scientifiques : la profondeur est comprise entre 20 et 80 centimètres – livre : Atlantic Salmon Ecology page 372 Editeur WILEY-BLACKWELL.

- CONTINUATION ECOLOGIQUE -

Des actions pour la continuité écologique sont engagées. Ces dernières années il y a eu des réalisations concrètes ; nous nous en félicitons.

Cependant, quelques singularités ou pré-requis ont été ignorés par les concepteurs. Vu le nombre de projets qui devraient être réalisés dans les années à venir, il est intéressant de faire le point sur quelques réalisations qui, de notre point de vue, ont des imperfections.

1 La passe à poissons des Lorrains :

La passe des Lorrains a été réalisée en 2008. Bien que coûteuse (1 million € dont 40 % financé par l'agence de l'eau), elle ne résout que partiellement le problème de la migration des poissons sur ce seuil. Notre principale remarque concerne l'entrée de la passe ⁽²⁾ :

Nous nous étonnons que les conseils sur les facteurs intervenant dans le choix de l'implantation d'une passe décrits dans le livre « passe à poissons conception, expertise » - édité par le Conseil Supérieur de la Pêche (aujourd'hui ONEMA), collection mise au point – auteurs M.LARINIER, J.P. PORCHER, F. TRAVADE, G. GOSSET – aient été ignorés ; ce livre édité dans les années 1990 est remarquable : texte très pédagogique et schémas clairs.

Monsieur Guy THIOULOUSE (page 300), dans son ouvrage «Le comportement social du saumon de l'Allier dans cette rivière (Edité en 1991) » - fait part de son expérience à propos du problème de l'implantation d'une passe à poisson. Il écrit :

« Ainsi, lorsque se pose le problème de l'implantation d'une passe permettant le franchissement d'un barrage – déversoir – l'entrée (ou le pied) de la passe, à l'aval de ce barrage doit satisfaire aux exigences suivantes quand à sa situation :

- 1) *Il doit être le plus en amont possible,*
- 2) *Il doit être le plus près possible du pied du barrage.*

Le non respect de ces deux règles entraîne pour les saumons qui tentent de le remonter, l'exécution d'un détour car les poissons tentent d'emprunter les écoulements les plus en amont, même si leur débit n'est que d'une centaine de litres par seconde. Ils auront donc, pour trouver le pied de la passe , à exécuter un demi-tour, et à progresser à contresens des stimuli-guides. C'est en quelque sorte leur demander d'acquiescer rapidement un auto conditionnement négatif : exercice particulièrement difficile.⁽³⁾ »

L'auteur aborde, en page 301, le problème de guidage des saumons vers le pied de la passe ou des passes.

Avant toute étude sérieuse, il serait judicieux d'effectuer des recherches bibliographiques, des retours d'expériences, des visites de terrain qui seraient des pré-requis nécessaires. Et avec nos moyens de communications modernes, le partage transversal avec toutes les administrations, Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique, ONG, utilisateurs potentiels de la rivière ... devrait exister, au moins pour informer et prendre en compte, éventuellement, les remarques ou retours.

Dans la configuration présente à ce jour, les migrateurs ne sont pas conduits naturellement vers l'entrée de la passe. Cela se traduit par un blocage temporaire de la migration. L'image N°1 (extraite du site Géoportail) permet de visualiser les écoulements d'eau en provenance de la passe à poissons ; elle est très explicite. L'entrée de la passe est située trop à l'aval du pied du barrage, la distance entre les hausses AUBERT et l'entrée de la passe est d'environ 20 mètres (estimation avec la mesure de distance du site Géoportail). Les conséquences probables sont un retard de migration pour saumons et aloses.

² Nous n'aborderons pas les aspects de : maintenance, sensibilité aux embâcles, débit de la passe par rapport à celui de l'Allier à Cuffy (limigraphe situé près de ce seuil) et de transparence visuelle sur son état de fonctionnement ou de dysfonctionnement.

³ D'autres barrages ont ce type d'anomalie. Citons par exemple Vieille Brioude (sur l'Allier) et Chambezon (sur l'Alagnon)....



IMAGE 1 – Réalisation de 2008 de la passe des Lorrains

A l'occasion de l'enquête publique, nous avons posé des questions à VNF (Voies Navigables de France). Les réponses de VNF furent floues. Ce qui nous amène aux réflexions suivantes :

Y a t il eu des contraintes de génie - civil ? S'agit-il d'un loupé, d'un malentendu ?

Les modifications apportées dans le cadre des travaux prévus, résoudre-t-elles le problème de son attractivité ? réponse dans trois ans.

L'image N 2, est une simulation de notre part ; son but est de montrer la différence entre une entrée de passe à poissons idéale (sans tenir compte des contraintes de génie civil) et la réalisation de 2008.



IMAGE 2 – Simulation d'une entrée idéale de la passe (pour une localisation transversale identique à l'image 1) – contraintes de génie civil non prise en compte.

2 Les passes naturelles

Nous connaissons deux réalisations récentes : aux seuils du Moulin Grand sur l'Alagnon à Massiac (Cantal) et à Pont du Château (Puy de Dôme) sur l'Allier.

Premier point : à quels poissons sont destinées les passes naturelles? si les saumons doivent emprunter ce type de passe pour aller à l'amont de Massiac, nous leur souhaitons bon courage. Les saumons peuvent accéder à l'amont de Massiac en empruntant la passe à bassins située en sortie de l'usine électrique.

Dans le cas, des réalisations au seuil de Pont du Château, la modification de l'écoulement sous la deuxième arche du pont, située rive gauche, améliore le passage des saumons. Image N° 3.

Deuxième point : le défaut principal de ce type de passe, c'est sa sensibilité à être obstruée par les embâcles, voir photos ci dessous.

Nous avons été témoins de réflexions de promeneurs, à Pont du Château, qui étaient très dubitatifs (coût des réalisations, 390 000 Euros, et résultat obtenu). Ce point a été soulevé par Monsieur le Maire de Pont du Château à notre assemblée générale.

Nous sommes conscients que toute réalisation nécessite un savoir faire et un retour d'expérience pour avoir une fiabilité en termes de réussite proche de 100 %. Il est nécessaire, pour progresser, d'essayer de nouvelles techniques ; le droit à l'échec est permis.

Tout observateur, averti des problèmes d'embâcles dans un cours d'eau, peut être interrogatif sur les faits suivants :

- Dans le cas des deux réalisations citées, les embâcles véhiculés par la montée des eaux heurtent les menhirs. Or ces derniers ont leurs surfaces amont perpendiculaires aux écoulements des filets d'eau. De plus les embâcles ont des surfaces latérales très tourmentées ; elles facilitent la liaison avec les menhirs. Voir images N°3, 4 et 5, photos d'Avril 2014 après un débit maximum de l'Allier de 200 m³/s à Vic le Comte en Février 2014.
- Les surfaces d'écoulement d'eau entre deux menhirs sont rectangulaires ; cela facilite également l'obstruction de la passe par les embâcles.



Pont du Château - N°3



Pont du Château - N°4



Pont du Château - N° 5



Troisième point : notre position sur les passes naturelles (type avec menhirs)

- Pour le saumon atlantique, leur efficacité, demande à être prouvée. Des saumons de plus de 80 cm doivent avoir des difficultés pour emprunter ce type de passe sans blessure. Nous pensons que ce type de passe, (avec les caractéristiques des deux réalisations), est destiné prioritairement à d'autres poissons, plus petits.
- Enfin, si d'autres réalisations devaient suivre, nous suggérons d'approfondir les deux idées présentées ci dessous.

L'image (ou croquis) N°6 montre la réalisation. L'image N°7 montre l'idée, de base, pour faciliter le transfert des embâcles de l'amont vers l'aval ; les menhirs amont devraient avoir des caractéristiques géométriques très différentes de ceux de l'aval.

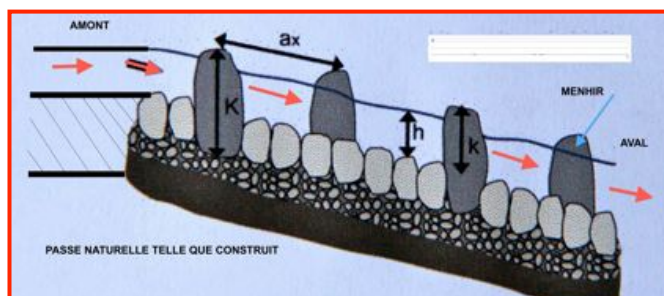


Image N°6 (d'après le guide des passe naturelles)

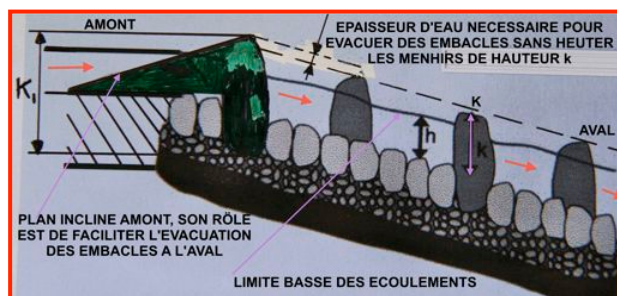


Image N°7

Enfin les caractéristiques des menhirs dans le plan transversal pourraient aussi être revues. Dans les deux réalisations vues, la section de l'écoulement de l'eau entre deux menhirs est rectangulaire ; l'idée serait d'avoir une section trapézoïdale avec la petite base près du fond du lit de la rivière. Enfin les angles devraient être arrondis pour faciliter les écoulements d'eau.

A notre avis, ces suggestions devraient être validées ou invalidées dans un laboratoire de mécanique des fluides.

En tout état de cause, continuer avec des passes à rugosités naturelles, sans modification, serait un gaspillage d'argent et serait dommageable pour la suite de la mise à conformité de nos cours d'eau.

Louis SAUVADET

J'aide les actions en faveur du Saumon Atlantique Loire Allier



J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

Nom (en lettres capitales)

Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville :

Membre adhérent : 25 € Membre sympathisant ..30 €

Membre bienfaiteur : 35 €

Ci joint la somme de€

Par chèque bancaire chèque postal autre

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Guy AUGRANDENIS - 3, rue des Grises – 63570 LA COMBELLE

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

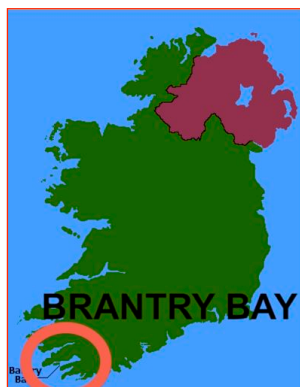
Code postal : Ville :

Décès de Maurice PONS

En avril 2014, Maurice PONS, notre secrétaire nous a quitté. Agé de 85 ans, il était un des animateurs de notre association depuis fort longtemps. Il fut Président de la section de l'Allier pendant de nombreuses années 70, 80 et 90, ensuite il fut secrétaire général. Homme pondéré, son engagement sans faille pour la protection du saumon, ses conseils pertinents dans sa collaboration à notre bulletin de liaison furent précieux pour notre association. Nous saluons sa mémoire.



M. Maurice PONS



Localisation de Bantry Bay



J.C Pierrat et J.C Douroux

LES BREVES

1 - Les nouvelles en mer

- 230 000 saumons se sont échappés des fermes aquacoles à Bantry Bay, pointe Sud-Ouest de l'Irlande, pendant la tempête de Février 2014. Voir localisation ci-dessus.
- 24 311 saumons capturés par les filets dérivants en Ecosse en 2013, à comparer avec 16 311 en 2012 et 19 818 en 2011.
- Selon la Commission Européenne, à partir du 1 Janvier 2015, les filets dérivants seront interdits dans l'espace de l'Union Européenne ; de nombreux abus ont été constatés (contournement de la réglementation).

2 - L'avancement de POUTES

Notre association a soumis deux requêtes au comité de pilotage :

- une demande pour sanctuariser le linéaire de Pont d'Alleyras à Monistrol d'Allier après le réaménagement de POUTES, c'est à dire pas de sports d'eaux vives et pas de pêche aux saumons (une fois que cette activité sera réouverte sur le bassin Loire Allier) ;
- la seconde requête est liée aux conditions de débit dans le Viel Allier. La vie sous gravier des alevins vésiculés finit fin avril, début mai. La variation de débit au printemps (le 31 mars ou 1^{er} avril) de 5 à 4 m³/s peut entraîner des dommages importants sur les alevins vésiculés. Nous demandons un débit régulier de base toute l'année de 4 m³/s dans ce tronçon, hors débits de surverse ou d'appel pour faciliter la migration des saumons en amont du barrage.

3 - Les Activités de notre association

Contrôle, surveillance et maintenance des incubateurs sous la responsabilité de Jean-Claude DOUROUX et Jean Claude PIERRAT.

Visite des seuils de l'Allier de l'aval de Pont du Château au Pont du Guétin.

Suivi du dossier juridique Les Lorrains.

Participation à la réunion gestion des eaux pluviales.

Participation à l'assemblée générale de l'AIDSA.

Rencontre avec le Crédit Agricole de Sainte Florine pour la remise des casquettes siglées APS suivie d'une visite de la salmoniculture de Chanteuges.

4 - Point sur les passages en 2014 – Source LOGRAMI –

ALLIER ⇒ VICHY ⇒ 580 saumons au 4 août
 GARTEMPE ⇒ DESCARTES ⇒ 100 saumons au 27 Juillet
 LOIRE - ARROUX ⇒ DECIZE ⇒ 25 saumons au 30 Juin

POUTES ⇒ 1 saumon au 14 juillet
 CHATEAUPONSAC ⇒ pas d'information
 GUEUGNON ⇒ 2 saumons au 25 mai